RÉCONCILIATION

TENSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET LA RÉPONSE DE L'ÉGLISE



Table de matières

Préface de Maria Martens, Présidente du Forum européen des laïcs
Programme du 15e Forum
Discours:
* Jef VAN GERWEN SJ, Anvers Tension socio-économique dans la société européenne et le projet social européen
* Prof. Dr. Thomas HOPPE, Hambourg Travail de réconciliation en Europe - anachronique ou toujours actuel ?
* Prof. Dr. Malgorzata SZYLKO-SKOCZNY, Varsovie Chômage - source de tensions dans la société Un exemple dans la perspective de l'Europe orientale
* Jean Yves CALVEZ SJ, Paris Responsabilité et rôle des Eglises
* Dr. Luitgard DERSCHMIDT, Salzbourg Responsabilités et activités des laïcs en vue de répondre à leur vocation et à leur mission spécifique dans l'Eglise et dans le monde (Vatican II, Christefideles laici)
* Th. Dr. Peter MISÍK, Bratislava Service de la réconciliation dans le monde d'aujourd'hui
Projets:
* Renovabis - un projet du comité national allemand
Conclusions
Chants
Info sur le Forum européen

	•				
			•		
					•
		ner i Studenteller – en er sjervenheid neg sept hemme i er en enderte			

Préface

C'est un grand plaisir de vous présenter le rapport de la 15ème rencontre du Forum européen des comités nationaux des Laïcs. Environ 140 représentants de 23 pays européens, de l'Europe centrale, de l'est et de l'ouest ont participé au Forum. Des observateurs ont été envoyés par la CCEE (Conférence européenne des évêques à St. Gallen), le CCPE (Conseil européen des prêtres catholiques), la COMECE (Commission des épiscopats des Communautés européennes), l'UETD, l'EZA (Centre européen pour les questions des travailleurs à Königswinter), le Conseil pontifical des laïcs et le WUCWO. Toutes ces nationalités et compétences témoignaient d'une richesse merveilleuse et nous ont permis un partage profond de nos refléxions et expériences.

Le Forum a eu lieu à Bratislava du 25 juin au 1er juillet 1998. Le thème de la rencontre était:

Réconciliation tensions socio-économiques et la réponse de l'Eglise.

Ce thème avait été choisi à la demande des comités nationaux, pour que le Forum soit une suite de la Seconde Assemblée Oecuménique Européenne de 1997 à Graz. L'objectif êtait de travailler ce thème de la réconciliation en élaborant les aspects qui concernent l'Europe centrale, l'Europe de l'est ainsi que l'Europe de l'ouest et en mettant en valeur la responsabilité et l'engagement des laïcs.

Le programme était 'bâti' autour de trois sous-thèmes:

D'abord on a développé les principes bibliques et théologiques ainsi que la signification de la réconciliation dans la perspective des sciences sociales et humaines. Le réconciliation, qu'exige-t-elle de nous et que nous apporte-t-elle ?

La deuxième partie traitait du rôle de l'Eglise et de sa réponse. Comment l'Eglise peut- elle être partenaire dans des situations qui demandent la réconciliation ? Quels sont les tâches et les défis pour les laïcs ?

La troisième partie traitait de la pratique. Des exemples concrèts de projets de réconciliation demandés auprès des comités nationaux avant le Forum ont été présentés à l'Assemblée.

Les discours et discussions dans les groupes de travail, nourris par l'eucharistie cottidienne, ont été très inspirants et stimulants.

Dans ce rapport vous allez trouver tous les documents du Forum non-abrégés ainsi que les conclusions basées sur ces documents et les discussions dans les groupes de travail.

Les deux, les documents comme les discussions, ont démontré la responsabilité et les possibilités du peuple de Dieu de travailler à la réconciliation. Nous sommes tous appelés à défendre la justice. L'enseignement social de l'Eglise peut être un point de départ et peut offrir des perspectives. Un appel particulier nous est adressé en ce qui concerne notre attitude envers l'exclusion sociale, nos possibilités d'agir sur le plan politique et sur le plan de l'éducation afin d'encourager et de promouvoir la réconciliation.

Nous espérons que ce rapport vous inspirera à continuer les dicussions et vos activités en vue de la réconciliation dans vos pays. Nous espérons également que vous transmettrez ce rapport à tous ceux qui le souhaitent.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui ont rendu possible ce Forum à Bratislava. Nous avons réçu des aides financières de la part de l'EZA et plusieurs abbayes et ordres réligieux. Un grand merci au groupe slovaque, Atlanta, ainsi qu'au Quatr'un de France pour leur contribution musicale et liturgique. Last but not least, nous remercions beaucoup le groupe de Slovaques pour toute l'organisation - ils ont fait un travail merveilleux - et pour leur hospitalité et acceuil chaleureux.

Maria Martens Présidente

Programme Forum Européen des Laïcs 26.6.98 - 1.7.98 Bratislava

éléments principaux de l'Assemblée d'étude

Vendredi 26 juin 1998

Arrivée Réunion des chefs de délégation

Samedi 27 juin 1998

matin

Ouverture et accueil par le président du FE Présentation de Bratislava

introduction au thème: Fondations bibliques et théologiques de la réconciliation Quelles sont les conséquences pour les individus et pour la société ? par le prof. Peter Miscik, Slovaquie

Fondations de la réconciliation sous l'angle des sciences humaines: le pouvoir pour et de la réconciliation par le Dr. Ivan Stuhec, Slovénie

Eucharistie d'ouverture

après-midi

Tensions socio-économiques dans la société européenne Projet social européen prof. Jef van Gerwen, Belgique

ateliers

soir

Rencontre avec les initiatives locales

Dimanche 28 juin 1998

Eucharistie Réception Excursion à Bratislava

soir

Réunion des délégations

Lundi 29 juin 1998

matin

Travail de réconciliation en Europe - anachronique ou à jour ? Conditions et obstacles pour la réconciliation dans la société et la politique Par le prof. Thomas Hoppe, Allemagne

Chômage, source de division sociale Un exemple du point de vue de l'Europe de l'Est par le prof. Malgorzata Szylko-Skoczny, Pologne Eucharistie en l'église Saints Pierre et Paul

après-midi

Tensions sociales et économiques à la lumière du rôle et de la responsabilité de l'Eglise A quels défis l'église fait-elle face ?

Comment l'Eglise peut-elle être partenaire dans les situations qui demandent la réconciliation ? par Jean Yves Calvez, France

Tâches et activités des laïcs par rapport à leur vocation et mission spécifiques dans l'Eglise et dans le monde (cuve II, laici Christifideles) par le Dr. Luitgart Derschmidt, Autriche

ateliers

soir

ateliers

Mardi 30 juin 1998

matin

Exemples d'initiatives de réconciliation dans les pays du Forum Présentation par Leo Pauwels, Belgique

Expériences du projet de Renovabis

par

Georg Kopetsky, Autriche Le Dr. Paul Becher, Allemagne

ateliers

après-midi

Excursion

soir

dîner de fête

Mercredi 1er juillet 1998

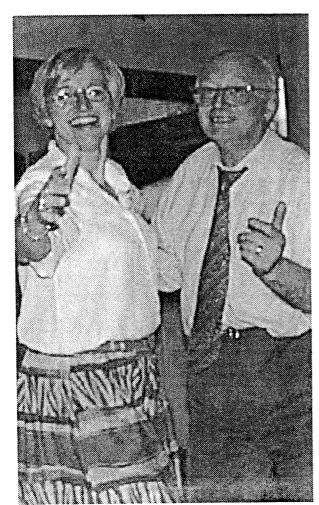
matin

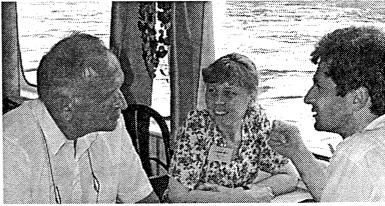
Conclusions Session de clôture Eucharistie Trees Dehaene

·











Tensions socio-économiques dans la société européenne et le projet social européen

Bratislava, Forum Européen, le 27 juin 1998

Jef Van Gerwen s.j. - Université d'Anvers

1. L'Europe, pays de conflits et de liberté

"Ceux qui oublient le passé sont condamnés à le répéter". Nous ne saurions oublier qu'aujourd'hui la plupart des gens sur notre continent vivent dans une paix relative, mais qu'au cours des siècles passés la société européeene a été un terreau de conflits et de tensions. Ces conflits ont eu toutes sortes de causes: les persécutions et guerres religieuses, les idéologies totalitaires, les dissensions ethniques et le nationalisme, les régimes politiques et l'expansionnisme militaire, la pression démographique, les déprivations socio-économiques et l'inégale répartition des moyens d'existence, etc. D'autre part, la société européenne est caractérisée comme nulle autre (à l'exception de la sociéte nord-américaine qu'elle a générée) par l'expérience de la liberté et la recherche de l'égalité. Louis Dumont a correctement décrit la société européenne moderne comme la quête de l' "homo aequalis", contrairement à l'Inde ("homo hierarchicus") et à toutes les autres sociétés hiérarchiques (1). La recherche d'égalité au niveau des opportunités et des libertés est à la base de notre projet historique en tant que société. Cela a été la source de nombreuses tensions, mais également à la base de notre espérance, à la fois chrétienne et séculière. En effet, nous devons nous rappeler également que les racines de notre orientation collective vers la liberté dans l'égalité ne doivent pas seulement être recherchées dans le projet des Lumières (droits de l'homme, liberté de pensée, liberté de recherche scientifique), mais également dans la vision judéo-chrétienne de la liberté des enfants de Dieu et du respect égal dû à tous les êtres humains en tant que créatures du même Dieu. Quels que puisent être les effets de la sécularisation et de l'évolution idéologique au sein de l'Europe postmoderniste, le projet européen ne peut se comprendre si l'on ne le conçoit pas comme une quête continue d'extension des valeurs d'égale liberté, d'égal respect et d'égales opportunités pour tous les citoyens. Dans leurs efforts de redistribuer plus également les opportunités au sein de leurs sociétés les Européens ont fait preuve de beaucoup de solidarité et de constance.

Mais égalité d'opportunités ne signifie pas égalité de résultats. L'Europe n'a jamais éte, et ne sera probablement jamais, une société égalitaire. Tout d'abord, parce que nous reconnaissons que les hommes sont fondamentalement différents, et très inégaux au niveau de leurs talents et capacités. En deuxième lieu, parce que nous sommes réticents à conférer trop de pouvoir à une institution, qu'il s'agisse d'une autorité religieuse, de

l'Etat ou du marché pour régir complètement notre existence. L'idéal européen d'égalité évite les pièges du "Brave New World" et d'"Animal Farm". Son idéal favori d'égalité est négatif: pluralisme, absence de domination, séparation des pouvoirs. Institutionnellement, l'égalité devrait être le résultat d'une société fonctionnellement différenciée, où chaque individu peut se mouvoir librement entre les différentes sphères de la société: l'église, l'état, le marché, la science ou les arts, la famille et les loisirs, la loi et le système éducatif, sans être dominé par aucune d'elles. En fait, on pourrait parfaitement décrire le concept fondamental de conflit dans notre société en le définissant comme "une sphère prenant le pas sur toutes les autres" dans la vie des gens. Lorsque l'église devint trop puissante, lorsqu'elle en vint à ne plus contrôler seulement la foi religieuse, mais également l'organisation de l'enseignement, la liberté académique et l'investiture des rois, une révolte était inévitable. Mais, lorsque l'abondance d'argent permet à certains riches de non seulement étendre leur pouvoir financier, mais également d'acheter des votes, ou de subjuguer des juges, ou de se voir attribuer des privilèges académiques ou ecclésiastiques, quelque chose est fondamentalement erroné. Les Européens, qu'ils soient marxistes ou libéraux, chrétiens ou agnostiques, s'entendront pour combattre la dominance d'une sphère sur toutes les autres dans la société (2). Pratiquement, ils sont anti-dogmatiques, anti-monolythiques et antitotalitaires. C'est pourquoi l'histoire européenne se comprend le mieux comme une critique permanente de l'abus de pouvoir, et de l'abus d'idéologie.

2. Tendances conflictuelles au niveau du développement socio-économique

Il n'est pas évident de considérer l'Europe comme une unité socioéconomique. Tout d'abord, de larges différences continueront d'exister entre les parties occidentales et orientales de l'Europe, même si l'ancien bloc communiste a évolué rapidement vers une économie de libre marché (et, ironiquement, également en raison même de cette évolution). La libéralisation en Europe centrale a généré un accroissement significatif de la pauvreté et de l'inégalité et réduit considérablement l'espérance de vie moyenne.

Des chiffres récents le confirment:

"Dans le République tchèque 18 % de la population a un revenu inférieur à 35 % du salaire moyen. En 1994, les salaires réels se situaient au-dessous de leur niveau de 1990 et les pensions de retraite n'atteignaient plus que 76 % de leur valeur de 1990. En Hongrie, 20 à 25 % de la population vit au-dessous du niveau minimum de subsistance. Le nombre de pauvres a plus que doublé en passant de 1 million à 2,5 millions, et la différence de revenu entre le décile le plus élevé et le décile le plus bas est passée de 3,9 dans les années quatre-vingts à 5,9 en 1993. Dans la République slovaque, 35 % de la population vit au-desous du seuil de subsistance. Depuis 1989 le salaires réels ont diminué de 25 %. Partout l'espérence de vie a chuté. En Lituanie, par exemple, l'espérance de vie moyenne des hommes est passée de 64,6 ans en 1990 à 61,1 ans en 1994, et en Hongrie de 66,2 ans (1988) à

64,8 ans en 1994. Les chiffres officiels montrent que le chômage a augmenté partout: en Slovénie (14 %), dans la République slovaque (15 %) et en Hongrie (11 %). Seule la République tchèque a échappé à un taux de chômage élevé". (3)

Quoi qu'il en soit, au sein de l'Union Européenne aussi de grandes différences de niveau de vie persistent, par exemple, entre le Nord et le Sud, entre l'approche anglo-saxonne et le continent, entre le centre et la périphérie.

Si nous essayons de discemer quelques tendances communes au niveau de l'exclusion socio-économique et des inégalités, six facteurs immédiatement préoccupants se dégagent:

- 1. les glissements globaux au sein du marché du travail
- 2. le processus d'individualisation
- 3. le manque d'éducation et de formation professionnelle adaptées
- 4. le déclin démographique et l'allongement de l'espérance de vie
- 5. les limites de la solidarité (et de la sécurité sociale)
- 6. les fluxs migratoires et la xénophobie.

Pour plus de clarté je traiterai chacun de ces facteurs séparément. Il va de soi que dans la vie réelle ils interagissent étroitement. De même, il est difficile de distinguer quelque hiérarchie d'influence entre eux. Mais ensemble, ils aggraveront les inégalités en Europe bien au-delà du prochain siècle.

2.1. Glissements globaux au sein du marché du travail

La relative égalité ou inégalité en Europe est d'abord déterminée par l'accès que la plupart de ses citoyens ont aux facteurs de production économiques. Si des gens sont exclus de participation active au processus de production, ils deviendront en permanence dépendants d'autrui pour la satisfaction de leurs besoins (de l'intervention de l'état, de la sécurité sociale, de la solidarité privée). De toute manière, on les considérera (et se considéreront euxmêmes) comme des citoyens de seconde zone.

Si la production économique dépend de la conjonction de quatre facteur, - les ressources naturelles, le capital, le travail et le savoir - , la faculté de participation au processus économique de la plupart des personnes dépendra des marchés du travail, car la majorité de ces personnes ne possède pas assez de ressources naturelles, ni de capital ni de savoir que pour pouvoir gagner sa vie sans être employé. Depuis l'industrialisation, le travail (indépendant ou salarié) est devenu la forme dominante de participation économique dans notre société (avant, le facteur décisif était la propriété terrienne).

Au sujet de l'emploi, on observe plusieurs tendaces qui mènent à des frictions sociales et à une possible exclusion:

- Si le nombre total d'emplois, par exemple au sein de l'Union Européenne, est demeuré relativement stable (passant de 122,6 millions en 1965 à

132,8 millions en 1990, mais tombant à 128,8 millions en 1993), la population en âge de travailler (16 à 64 ans) a continué d'augmenter au cours de la même période (passant de 188 millions à 222 millions). En conséquence, le taux d'occupation a diminué de 65 % à 58 %. Cela veut dire qu'il subsiste une réserve de main-d'oeuvre significative dans l'Union Européenne (des gens qui ont soit été exclus ou qui pourraient accéder au marché du travail pour la première fois).

- Si le total des offres d'emploi est resté relativement stable, la composition du marché du travail a, quant à elle, changé: l'emploi est passé de l'agriculture et de l'industrie (les secteurs primaire et secondaire) aux services et à la recherche et développement (secteurs tertiaire et quaternaire). Ce processus cause des frictions au niveau des travailleurs (qui doivent quitter d'anciens emplois, qui doivent se former à des aptitudes nouvelles, ce dont certains sont incapables) comme au niveau des employeurs (fermeture d'usines, délocalisations, création de nouveaux produits et de professions nouvelles). Ni la législation sociale, ni les structures fiscales , ni les syndicats se sont adaptés à temps pour pouvoir anticiper correctement cette évolution (globale).
- Plus de femmes (ménages à deux revenus) et de personnes isolées ont accédé au marché du travail, augmentant ainsi la demande globale d'emplois, alors que l'offre est quant à elle restée constante.
 Conséquence: la compétition pour les emplois disponibles s'est accrue.
- Le travail est davantage taxé que les autres facteurs de production, singulièrement le capital, parce que le travail est moins mobile et parce que historiquement la sécurité sociale a toujours été liée au statut professionnel des travailleurs. Ce niveau de taxation constitue un handicap majeur pour le marché du travail européen. Bien souvent, il rend la création de nouveux emplois beaucoup trop coûteuse (en comparaison avec les prix sur le marché intérieur, où la productivité marginale est insufisamment élevée que pour pouvoir payer le coût salarial global, et en comparaison avec les salaires pays hors de l'Europe pour un même travail).

En raison de la conjonction de ces tendances (ainsi que d'autres facteurs que nous n'analyserons pas ici), le chômage en Europe a eu tendance à devenir structurel, et il le restera aussi longtemps que des changements fondamentaux n'auront pas eu lieu (des facteurs mentionnés, seule la taxation peut être utilisée, encore que difficilement, comme un instrument de changement).

Bien-sûr, il est vrai aussi qu'une partie du chômage est due à la "réalité cachée " d'une économie parallèle (on l'estime à 1/5 du PNB belge et à 1/8 du PNB espagnol), ainsi qu'au phénomène du "cavalier seul" (d'aucuns ne veulent pas travailler et vivent des indemnités de chômage au lieu de ressortir à un autre système de revenu garanti). Cependant, ces "réalités cachées" dissimulent aussi une bonne part d'insécurité et de pauvreté pour ceux et celles qui se retrouvent dans ces circonstances.On peut comparer cette situation au sous-emploi structurel dans les société agraires (serfs, petits métayers, travaillant à temps plein pour un revenu insuffisant).

2.2. Le processus d'individualisation

Un deuxième facteur générateur d'exclusion sociale et de pauvreté est la dissolution des unités familiales (par cause de séparation, de divorce ou de décès) ou l'incapacité à en constituer de nouvelles (taux élevé de personnes isolées dans notre société, singulièrement dans la population active). Ce processus d'individualisation est la conséquence d'une tendance qui marque notre société occidentale depuis très longtemps: la majorité trouve normal de vivre sa vie d'une manière autonome et de chérir sa liberté personnelle sous tous ses aspects. Mais l'autonomie, qui est à l'évidence une bonne chose pour les nantis et les possédants, devient une charge et une source d'isolement pour les faibles et les pauvres. Toutes les statistiques montrent que les personnes seules ont en moyenne plus de risques de tomber malades ou de devenir pauvres, d'avoir une espérance de vie moins longue, ou des difficultés à éduquer leurs enfants. En général, les ménages mono-parentaux courent trois fois plus le risque de sombrer dans la pauvreté.

Ainsi, et sans pour autant en revenir à la moralité pré-moderne du mariage comme unique solution, on doit bien reconnaître que l'incapacité de beaucoup d'Européens à engager une relation de coopération et de souci de l'autre stable (que ce soit par le mariage traditionnel, dans le cadre d'une communauté religieuse ou dans celui du couple homosexuel) constitue un facteur majeur d'exclusion sociale et de pauvreté (4). Il semble (qu'au contraire des Américains) les Européens commencent à souffrir des excès de l'individualisme, et qu'il seront amenés à renverser cette tendance afin de réduire l'exclusion sociale dans le futur.

2.3. Le manque d'un enseignement adapté

Parallèlement au glissement d'une économie industrielle vers une économie post-industrielle, centrée sur les services et l'informatique, on observe un glissement vers la "connaissance" comme un facteur de production primaire et décisif. En conséquence, les gens seront de plus en plus exclus parce qu'il leur manque les connaissances et les aptitudes nécessaires pour pouvoir participer à l'économie. Le manque de talents techniques et intellectuels peut être corrigé jusqu'à un certain point par les détenteurs de capital et de ressources naturelles. Mais ceux qui n'ont que leur travail non qualifié à offrir aux marchés resteront sur le carreau, plus souvent qu'à l'ère industrielle. En effet, déjà aujourd'hui les statistiques de pauvreté montrent combien décisif est le facteur connaissance:

- Le taux de scolarisation est l'un des facteurs les plus déterminants au niveau des chances d'accéder à un emploi et d'avoir un revenu suffisant;
- Il y a une relation entre un basse qualification et la maladie, des difficultés d'ordre relationnel et le chômage;
- En raison de la manière dont le système scolaire est organisé, les insuffisances de scolarisation sont héréditaires: des enfants de parents non qualifiés auront moins de chances de réussir dans leur carrière éducationnelle (5);

Les effets socio-économiques d'un manque d'éducation peuvent être corrigés par le mariage, dès lors qu'un couple est composé de partenaires de niveaux de scolarisation différents. Malheureusement, les couples homogamiques semblent continuer à constituer la majorité dans nos sociétés (la plupart des personnes tendent à choisir leur partenaire parmi des candidats ayant un taux de scolarisation sensiblement égal).

Evidemment, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour corriger cette tendance en adaptant le système scolaire par des efforts de démocratisation (de bonnes écoles publiques payées par le contribuable, de bons systèmes de sélection qui évaluent les capacités et aptitudes personnelles des élèves, plutôt que de renforcer l'origine sociale de leurs parents), une bonne formation professionnelle et de bons recyclages, une formation permanente pour adultes, etc. Tous ces efforts sont nécessaires, mais ils ne suffiront pas et ne parviendront pas à corriger les inégalités au niveau de la répartition des talents parmi les futurs Européens

C'est bien pour cela que, si le concept de société de classes renferme une certaine vérité, il est probable que la future structuration des classes sera basée sur des différences de savoir technique et intellectuel et d'information. L'éducation est devenue la clé du pouvoir, mais dans son essence cette éducation est ni démocratique ni égalitaire, même si nous voulions qu'il en soit ainsi.

Ceci est moins dû au fait que l'école manque de soutiens institutionnels dans nos sociétés, qu'au fait qu'une partie importante de notre population est trop déprivée que pour tirer culturellement profit de l'école. L'exclusion culturelle commence dans les familles: si l'on grandit sans avoir appris à parler la langue officielle, si l'on quitte prématurément l'école, si l'on n'a jamais appris à s'intéresser à la politique, et si l'on n'est donc pas capable d'exercer ses droits de citoyen, alors aucun soutien administratif ni appui financier ne parviendra à corriger cet handicap culturel. De traditionnelles, nos sociétés sont devenues post-industrielles à un rythme accéléré. Pour un grand nombre de nos citoyens, culturellement faibles, cette évolution é été trop rapide. Lorsque les systèmes locaux (la famille, le quartier, les associations locales) échouent dans leur tâche éducationnelle, chaque investissement éducatif supplémentaire ne fera qu'aggraver le clivage entre les talentueux et les défavorisés.

2.4. Déclin démographique et allongement de l'espérance de vie

L'Europe a été le premier continent a avoir expérimenté les effets démographiques de l'industrialisation et de l'Etat Providence. En raison d'une diminution constante de la mortalité la population a augmenté de manière dramatique durant l'avant-dernier et le dernier siècle (par exemple, en Flandre, la population a été multipliée par dix), avant que la fertilité ne tombe finalement au-dessous du taux d'équilibre (estimé à une moyenne de 2,2 enfants par femme), et que le processus de croissance de la population ne soit arrêté et dans certains cas renversé. Au cours des années quatre-vingt-dix, le taux moyen de fertilité dans l'Union Européenne est tombé à 1,59, et à 1,31 en Russie. Jusqu'à présent, le déclin démographique a pu être évité en

Europe occidentale grâce aux effets combinés d'un solde migratoire net et d'une plus longue espérance de vie. Mais vu que l'immigration n'aura plus tendance à beaucoup augmenter (une immigration qui se heurte à des réticences politiques) le tendance démographique dominante en Europe sera celle d'une population veillissante. En Europe de l'Est cette tendance est déjà devenue effective, étant donné que les facteurs mentionnés n'y jouent pas le même rôle et que la mortalité y augmente dans un contexte d'instabilité sociale et économique (6).

D'une part, nous devons certainement accepter l'allongement de l'espérance de vie moyenne (toujours plus élevée pour les femmes que pour les hommes!) comme un facteur positif s'il n'était que:

- a) cet allongement est inégalement réparti sur les Européens, étant plus significatif pour les riches que pour les pauvres;
- b) que cet allongement risque de perturber l'équilibre entre les générations: une majorité relative de jeunes risque de devoir céder le pas à une majorité relative de personnes âgées;
- c) que cette évolution démographique cause des goulots d'étranglement au niveau des cohortes des générations (cfr. la génération dite du "babyboom" née entre 1955 et 1965), avec une pointe aux alentours de l'année 1985 suivie d'une autre pointe, cette fois au niveau des retraites aux environs de l'année 2015;
- d) que l'allongement de l'espérance de vie implique une multiplication des soins médicaux et des dispositifs de santé publique avec la double conséquence de voir augmenter les dépenses de santé et de voir cellesci inégalement réparties entre les générations.

Il est donc clair que l'évolution démographique a des effets au niveau de la 'distribution' de la pauvreté et de l'exclusion, à la fois en raison des changements qu'elle nécessite au niveau des instruments politiques (nouveaux systèmes de pensions, modifications des systèmes de sécurité sociale, de logement et d'hospitalisation) et de la répartition du travail (âge de la retraite plus tardif, plus grand poids politique et social des aînés, soins particuliers pour les personnes très âgées, etc.). Finalement, le veillissement de l'Europe soulève aussi des questions à propos de la capacité de l'Ancien Monde à faire face aux changements rapides auxquels nous serons confrontés dans le futur. Evidemment, le grand âge peut offrir l'avantage de la sagesse et de l'expérience, mais cela suppose que les Européens ne s'accommodent pas d'une retraite à cinquante-cinq ans, mais soient prêts à s'engager au-delà de cet âge. Un profond changement de mentalité sera donc nécessaire ici.

2.5. Les limites de la solidarité

Au cours du processus d'industrialisation les Européens ont développé un second système de solidarité, dépassant les systèmes pré-modernes d'entraide familiale (et d'entraide au niveau du quartier) et de charité (bénévole, organisée par l'église ou la communauté). Des systèmes de

sécurité sociale et d'assistance sociale couvrant toute la nation furent organisés. Ces systèmes offraient une protection générale contre tous les risques majeurs d'exclusion au niveau d'une société industrielle: maladies professionnelles et accidents du travail, maladie des membres de la famille, . chômage, retraite, le coût de l'éducation des enfants, un logement inadapté. Ces systèmes étaient basés sur le statut 'occupationnel' du chef de famille et sur des cotisations des travailleurs et des employeurs (le modèle Bismarck), ou sur la citoyenneté et des contributions fiscales (le modèle Beveridge). Dans les deux cas, ils se sont développés à partir de systèmes volontaires d'assurance mutuelle et sont devenus des systèmes généraux et obligatoires de protection sociale. Pour ceux qui passaient à travers les mailles du filet, des formes de revenu minimum garanti, établies en fonction des besoins, complétaient souvent ces systèmes. Ces systèmes de sécurité sociale ont eu tendance à devenir très vastes et complexes, absorbant entre 1/5 et 1/4 du produit intérieur brut. Dans le même temps, ils ont été relativement effectifs dans la réduction de la pauvreté et dans la réallocation des nantis vers les défavorisés (plus encore des actifs vers les inactifs, et des gens en bonne santé vers les malades, que des riches vers les pauvres: une redistribution horizontale, plus que verticale). Certains pays d'Europe, comme le Benelux, ont atteint un taux de pauvreté historiquement bas grâce à l'effectivité de leur sécurité sociale (6 % conformément au standard de l'UE qui dit qu'une personne est pauvre lorsque son revenu est de "moins de la moitié du revenu moyen"; sans les transferts de la sécurité sociale, ce taux aurait atteint quelque 35 %).

Quoi qu'il en soit, ce résultat n'implique pas pour autant que la sécurité sociale soit à même de résoudre tous les problèmes d'exclusion sociale à la seule condition de lui en donner les moyens. Le système présente trois types de limitation:

- a) le noyau dur de la pauvreté. Même les systèmes les plus performants de sécurité sociale ne parviennent pas à mettre un terme à ce qu'on appelle le noyau dur de la pauvrete. Ceci est dû au fait que la pauvreté n'est pas seulement une question de support financier, mais également une affaire de handicaps culturels, psychologiques et sociaux, qui requièrent d'autres intruments que l'assistance. Deuxièmement, les prestations sociales peuvent aider les personnes à survivre, mais elles ne les sortiront pas de l'assistance sociale (il y a différentes espèces de "pièges de pauvreté"; les prestations sont trop basses; elles sont supprimées dès que l'intéressé a un semblant de revenu propre; il y a le phénomène de la dépendance chronique, etc.).
 - b) la fatigue de la solidarité. S'agissant de la solidarité, différents types de dilemmes émergent au niveau de notre société. Tout d'abord, les gens (des classes supérieure et moyenne) demandent à bénéficier de prestations au même titre que ceux et celles qui en ont réellement besoin, mais sont réticents lorqu'il s'agit de contribuer au système, à moins qu'ils ne voient l'opportunité d'en bénéficier. Des prestations généralisées (comme les allocations familiales) rendent le système très vaste et très cher. Il y aurait donc lieu d'opérer un équilibre entre un système de prestations générales et un système de prestations davantage ciblées, de manière à ce que les prestations bénéficient effectivement à ceux et à celles qui en ont le plus besoin.

Secundo, certains groupes privilégiés estimeront que l'éventualité qu'ils feront effectivement un jour appel au système est extrêmement réduite, comparativement aux obligations financières qu'ils ont envers le système. C'est le cas de certaines catégories d'indépendants, mais aussi de certains jeunes ayant bénéficié d'une formation très poussée et dont les perspectives d'ascension sociale sont très favorables. Ces personnes préféreraient sortir du système et contracter des assurances privées ou corporatistes qui d'après leurs dires leur conviendraient mieux. Mais si tous les "bons" risques abandonnent le système, seuls les "mauvais" subsisteront (ceux qui contribueront moins qu'ils n'en retirent) et ce phénomène (de sélection inverse) risque d'encore davantage saper la solidarité. Si nous souhaitons que la sécurité sociale et l'Etat Providence survivent, il y a lieu de convaincre les "bons risques" de rester à l'intérieur du système (7).

Ainsi, mise à part la confrontation avec le problème de la tertiarisation de l'économie et du veilissement de la population, toute réforme ultérieure de la sécurité sociale aura à faire face à la question fondamentale de la solidarité entre les forts et les faibles dans nos sociétés post-industrielles.

c) la compétitivité. Enfin, la société sociale fut organisée au niveau national à une époque où les économies nationales possédaient encore des facultés de contrôle interne et d'autonomie. Dans l'économie globale qui est la nôtre aujourd'hui il n'en va plus ainsi. Un nombre croissant d'entreprises européennes ont de plus en plus de difficultés à concurrencer des producteurs qui ne paient pas les mêmes salaires ni ne contribuent à des régimes de protection sociale. Ainsi, pour maintenir les bénéfices de la sécurité sociale au niveau local, nous devrions propager le système de par le monde entier de manière à ce que son absence ne soit plus longtemps un avantage compétitif.

2.6. Les flux migratoires et la xénophobie

Aujourd'hui l'Europe compte moins de 9 % de la population mondiale. En extrapolant les tendances actuelles ce sera encore moins dans le futur: 6,4 % en l'an 2025. Son niveau de vie, en revanche, si situe bien au-dessus de la moyenne mondiale et il est probable qu'il continuera d'augmenter. En conséquence, on peut s'attendre à ce que les pressions migratoires continueront de croître proportionnellement.

Dans le passé, pendant l'après-guerre, marqué par l'expansion économique, l'immigration fut favorablement accueillie (entre 1945 et 1973). Depuis 1974, la plupart des pays européens ont essayé de mettre un terme à l'immigration, en arguant que la crise économique ne leur permettait plus d'intégrer de nouveaux immigrés. Cependant, l'immigration s'est poursuivie, sinon légalement, illégalement ou par des voies parrallèles (statut de demandeur d'asyle, regroupement familial ou mariage avec un partenaire européen): entre 1981 et 1992, l'Allemagne a généré un surplus migratoire de 1,3 millions de personnes (compte non tenu des demandeurs d'asyle et des "Aussiedler", les Allemands ethniques revenus au pays). Les Pays-Bas ont vu leur population augmenter de 634.000 personnes, le Royaume-Uni de 534.000, la Suisse de 548.000 et la Belgique de 129.000 (8).

Qui plus est, ces mêmes pays ont accueilli également un nombre croissant de demandeurs d'asyle (en 1992, on a enregistré 1.982.550 cas dans les 12 états membres de l'UE, une fois encore l'Allemagne en accueillit le plus grand nombre). Depuis 1992, les taux d'immigration ont baissé en raison des mesures répressives plus sévères et de la coordination internationale (l'Accord de Schengen). Cependant, il paraît évident que la répression seule ne sera pas effective et ne parviendra pas à arrêter indéfiniment l'immigration.

D'ailleurs, cette approche répressive n'est même pas nécessaire. Tout d'abord, le taux de non-ressortissants de l'UE dans l'Union Européenne demeure remarquablement bas (environ 3 % de la population totale); deuxièmement, les migrations internes, au sein de l'Europe, sont restées ende-ça de ce que l'on attendait après la chute du Mur de Berlin (Est-Ouest) et l'instauration du Marché Intérieur (au sein même de l'Union). Visiblement, - et mis à part quelques cas de migration forcée principalement dus à des guerres civiles, comme en Bosnie ou au Kosovo -, les Européens ont tendance à rester près de leurs racines culturelles, contrairement, par exemple, aux Américains et aux Asiatiques dans leurs continents respectifs. Les Européens ont plutôt tendance à faire la navette, même pendant de longues périodes.

Si le phénomène migratoire a causé un malaise social substantiel en Europe et qu'il continuera probablement à le faire dans une avenir prévisible, cela a été dû à une série de conditions spécifiques:

- a) une forte concentration des flux migratoires dans le temps et dans l'espace. L'Allemagne, par exemple, a pris sur elle le plus gros de la charge migratoire entre 1988 et 1994 combinant un flux migratoire net de résidents étrangers, de demandeurs d'asyle, de "Aussiedler", de gens venantt de l'Est après la réunification et de réfugiés de l'ex-Yougoslavie. Visiblement, ces flux migratoires simultanés ont été trop puissants pour la société allemande qui n'a pas pu les assimiler pacifiquement. Des frictions s'en sont suivies, plutôt en raison des tensions sociales qu'en raison de données économiques. Des observations similaires peuvent être faites à propos des concentrations de population dans la plupart des villes d'Europe occidentale.
- b) la xénopobie apparaît partout où des groupes sociaux défavorisés se rencontrent. Si la majorité des immigrés qui arrivent en Europe sont à la recherche de meilleures conditions d'existence, on ne doit pas penser pour autant que tous les nouveaux arrivés sont pauvres et non qualifiés. Au contraire, beaucoup d'immigrés ont des aptitudes éducationnelles et professionnelles au-dessus de la moyenne. Mais ceux qui ne possèdent pas ces facultés finissent inévitablement par grossir le nombre des groupes de défavorisés nationaux: des citoyens pauvres ou des immigrés de la deuxième ou troisième génération qui ne parviennent pas à s'intégrer (particulièrement des Nord-Africains et des Turcs). Ainsi, la dualité présente parmi les nationaux tend à se reproduire parmi les immigrés. Ces derniers sont alors considéres comme des boucs émissaires et comme la cause de la déprivation sociale des premiers (ce qu'ils ne sont pas). Ce phénomène d'immigration non digérée, de constitution de gettos urbains et de confusion des identités (les gens ne se sentent ni marocains ni européens) est la cause d'un malaise social et

d'une xénophobie qui dépasse de loin le nombre limité dont il s'agit. Les Européens doivent se réaliser qu'ils ne peuvent vivre dans un continent fermé, loin du reste du monde. L'Europe est devenue un pays d'immigration, plutôt que d'émigration, et sa population devra s'adapter à cette nouvelle situation en adoptant des politiques positives d'immigration contrôlée et en évoluant rapidement vers l'acceptation d'une société multi-culturelle. Mais cette attitude semble fort éloignée des politiques actuelles dictées par la peur ou la méconnaissance du problème et visant à répercuter ce dernier sur les pays voisins (9).

De la part des classes inférieures européennes des comportements xénophobes peuvent encore se concevoir, car ce sont les pauvres, les non qualifiés, les plus âgés, bref, les plus défavorisés de resoorissants nationaux qui ont le plus à craindre ce que requiert une société plus ouverte (même sans immigrés). Ironiquement, les pauvres sont aussi les supporters les conservateurs des identités traditionnelle et nationale, car ils ne peuvent pas courir le risque de les perdre. Les jeunes, les talentueux et la classe supérieure, peuvent aisément se permettre d'être tolérants. Aussi, la xénophobie en Europe est-elle un symptôme de tensions intestines mal digérées.

3. Bilan

Si nous essayons de formuler quelques conclusions générales de la présente analyse, nous pourrions dire que:

- a) s'il n'existe pas au sein de la société européenne de dualité entre possédants et pauvres au sens d'une répartition cinquante-cinquante, il y a cependant plusieurs signes de l'existence d'une série complexe de facteurs qui poussent des groupes considérables de personnes vers l'exclusion sociale: le chômage, le manque d'éducation, l'isolement, une immigration non digérée, la concentration de la population dans des gettos urbains, le manque d'accès aux services publics, la déprivation culturelle. A cela il convient d'ajouter que ces facteurs se présentent dans un contexte de population veillissante, qui fait l'expérience d'une diminution de la solidarité. Les risques de se trouver exclus sont en effet très inégalement répartis sur la population et les liens classiques de la solidarité familiale et de classe ont fortement diminué. En conséquence, la société européenne risque de s'approcher davantage des autres modèles de société à l'occidentale, comme la nord-américaine ou l'australienne: des pays d'abondance pour les talentueux mais de déroute pour les faibles.
 - b) le risque d'exclusion sociale va probablement s'aggraver, précisément parce que la majorité des Européens de la classe moyenne ne se sent pas directement menacée par les présentes perspectives, ni foncièrement obligée d'accepter des changements politiques fondamentaux. Dans un système démocratique qui penche du côté des possédants, une minorité de 20 à 25 % de défavorisés ne représente pas assez de pouvoir et ne peut changer fondamentalement le système. La plupart des gens

acceptent les taux actuels du chômage ou de la pauvreté, de la déprivation sociale ou de l'isolement, tout en espérant que les forces du marché règleront le problème (libéralisation, réduction des transferts de revenus, réduction de la sécurité sociale), ainsi que des réformes mineures au niveau de la sécurité sociale (fonds de pensions complémentaires, limitation des dépenses de santé, liaison entre les indemnités de chômage et la formation, etc.). Cette attitude opportuniste et rétrograde ne prépare pas les Européens aux futurs défis d'une économie globale régie par le savoir dans un monde multi-culturel nécessitant des institutions et des règles politiques transnationales.

c) si la perspective d'une nouvelle société de classes existe, celle-ci sera basée sur une diffusion inégale du savoir. Ce sera le cas pour la planète dans son ensemble, mais ses effets n'épargneront pas notre continent.

Si nous voulons relever ces défis à partir d'un projet européen véritablement social, nous devrons faire appel à des instruments interconnectés au niveau des moyens politiques et de la mentalité de la population (10).

3.1. Les instruments

Le sociétés européennes ont développé des instruments de politique sociale très significatifs: des transferts de sécurité sociale, un vaste réseau de biens publics, y compris l'éducation et la formation, une abondance de moyens de création d'emplois, etc. A ce propos, il y lieu de prendre en compte deux problèmes importants:

3.1.1. D'un point de vue institutionnel les instruments de la politique sociale sont trop liés à l'ére industrielle, c.-à-d. au statut occupationnel des bénéficiaires, ainsi qu'au rôle des syndicats et des associations d'employeurs. La situation est devenue disfonctionnelle, parce que

a) les citoyens ont besoin d'assistance sociale (santé, pensions de retraite, allocations famailiales, etc), non seulement comme salariés, mais aussi en tant que citoyens;

b) le coût global du travail est devenu trop élevé, parce qu'il comprend une proportion trop élevée de taxes et de contributions à la sécurité sociale;

c) les syndicats et les associations d'employeurs sont devenus des groupes de pression conservateurs, qui défendent des privilèges d'une époque révolue, plutôt que d'être des forces de défense de ceux qui en ont réellement besoin. Plutôt que de créer des emplois nouveaux, les conflits sociaux sont utilisés pour améliorer les conditions de travail de ceux dont la situation peut être qualifiée de favorable. Les employeurs protègent leurs niches de production ou leurs avantages sectoriels, plutôt que d'accepter de contribuer à une politique économique d'ensemble.

Pour cela, la nouvelle politique sociale nécessite une réforme fondamentale de la sécurité sociale, qui s'éloigne du modèle de Bismarck pour s'approcher de celui de Beveridge: seuls les fonds

directement relatés à l'emploi devraient être traités par les représentants des salariés et des employeurs (chômage, maladies professionnelles, accidents du travail, pensions de retraite complémentaire); les autres, y compris les pensions de base, devraient être de la compétence des seules autorités publiques et s'adresser à l'ensemble des citoyens. Une proposition alternative, plus radicale, qui consisterait à garantir à chacun un revenu de base indépendamment de ses besoins et avoirs, et réduisant le rôle de la sécurité sociale en conséquence, ne nous paraît pas se justifier (10). Mais notre système de sécurité sociale a besoin d'une réforme fondamentale, notamment afin de pouvoir relever le défi démographique qui se posera dans le futur (= population grisonnante: plus de poids pour les fonds de pension, introduction de critères sélectifs au niveau des dépenses publiques de santé).

3.1.2. La politique sociale a trop longtemps été l'affaire des seuls états nationaux et d'organisations nationales. Très rapidement, elle devra devenir un domaine d'harmonisation transnationale, qui devra prendre son essor au sein de l'Union Européenne. Des initiatives d'une politique sociale transnationale ont été prises à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale au sein de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (prédécesseur de la Communauté et de l'Union Européennes: égalité de traitement des femmes et des hommes, standards de protection de la santé sur les lieux du travail), au sein du conseil de l'Europe (Droits del'Homme, y compris les droits sociaux) et au sein de la Communauté Européenne (les Fonds structurels, plusiers programmes d'action sociale). Les efforts tendant à établir une véritable Europe sociale ont toutefois été détournés par le néolibéralisme (l'ère thatchérienne) et par les intérêts et les divisions nationaux (plusieurs syndicats et partis politiques craignent de perdre les assises nationales de leur pouvoir dès lors que l'on harmoniserait effectivement les instruments de la politique nationale). C'est d'ailleurs pour cette raison que l'Europe économique (celle du Marché unique, celle de l'Union monétaire) a de loin précédé l'Union sociale et l'Union fiscale. Mais à long terme l'on court au désastre. Si l'Union Politique n'offre pas de garanties effectives de protection sociale et ne parvient pas à harmoniser suffisamment les recettes et les dépenses publiques entre les Etats membres, non seulement l'Union échouera, mais les états nationaux ne seront plus longtemps à mêmes de remplir leurs obligations de politique sociale dans une économie postindustrielle globalisée qui dépasse le contrôle des autorités nationales. Ainsi, l'Europe doit établir une autorité politique transnationale effective sur le continent, afin de réguler les effets du marché là où les etats nationaux ne sont plus à mêmes de le faire. Une Union Sociale est une nécessité à la vue de l'évolution vers un cadre mondial pour la politique sociale.

3.2. Les mentalités

Les politiques sociales ne peuvent réussir que si elles sont portées par une large majorité de la population. Ici, la foi religieuse et les mouvements politiques ont joué, et seront probablement invités à jouer, un rôle crucial. L'Europe a développé un système social fort différent de celui d'autres régions industrialisées (Amérique du Nord, Japon, les puissances émergeantes d'Extrême-Orient), parce que ses projets étaient basés sur un mélange de trois traditions: l'enseignement social chrétien, le libéralisme et le socialisme. Si je puis me permettre une conjecture je dirais que c'est surtout le mélange typique de christianisme et de socialisme qui dans le passé a donné sa saveur et sa vigueur typiques à la politique sociale européenne.

Après les récentes révolutions des années quatre-vingts, incluant la Chute du Communisme et la fin des économies industrielles nationales, ces projets européens classiques n'ont pas encore recouvré leur vigueur et n'ont pas encore été capables de produire de nouveaux projets. La crise de l'Etat Providence s'est par ailleurs avérée être une crise des utopies politiques, et une crise de l'engagement politique. La question cruciale est de savoir si le socialisme européen, et la démocratie-chrétienne européenne, sont à mêmes d'offrir une nouvelle vision politique pour notre continent.; S'ils n'en sont pas capables, le néolibéralisme ne sera plus contré que par le nationalisme conservateur, ce qui n'est pas une perspective prometteuse. D'autres mouvements politiques récents (l'écologisme, les droits du citoyen, le mouvement "blanc"), s'ils font une critique intéressante du capitalisme de marché, ne présentent pas une réponse alternative "communautaire" à l'individualisme libéral. Et c'est bien le noeud de la question: dans le futur, les réseaux sociaux, incluant des mécanismes de solidarité et de soutien locaux, nationaux et transnationaux, ne fonctionneront que si la majorité des citoyens s'implique dans des institutions. Sans leur participation active et leur engagement au niveau des écoles, des corporations, des mouvements sociaux, des partis politiques, etc. le clivage entre les citoyens privés et les autorités publiques ne fera que croître jusqu'à atteindre des dimensions inacceptables, les premiers se retirant dans la poursuite de leur bonheur subjectif (ce qu'en Allemagne on appelle la "innere Emigration"), et les secondes apparaissant chaque jour davantage comme de purs technocrates. L'aliénation deviendra alors la vraie qualification de notre société. Et cette aliénation ne pourra être vaincue que si un nombre sufisamment grand d'Européens peut être convaincu de ne pas s'isoler dans leur sphère privée, mais de se préoccuper et de s'impliquer dans de grandes institutions publiques. C'est là une vocation que les chrétiens (tout comme un grand nombre d'humanistes, de juifs et de musulmans) ont largement remplie dans le passé, parce qu'ils reconnaissaient le parallélisme entre leur foi et leur condition de citoyen. Que les chrétiens en Europe puissent être assez vigoureux pour à nouveau assumer cette vocation dans le futur, dans d'autres circonstances (12). C'est ce que j'espère.

Références:

- (1) Louis Dumont, Homo Hierarchicus, Gallimard, 1966; Homo Aequalis, Gallimard, 1977; Essais sur l'Individualisme, 1983.
- (2) Une présentation classique de la complexité de l'égalité comme une diversité non dominée nous est faite par Michael Walzer in :Spheres of Justice, Basic Books, 1983.
- (3) K. Van den Bossche, note on CEEC social policy, UFSIA, 1966, p. 206.
- (4) Cantillon & Marx, Naar en sociaal doelmatig tewerkstellingsbeleid, UFSIA, 1966, p. 51.
- (5) I. Nicaise, Armoede en menselijk kapitaal, HIVA, GMG 89/3;, 1998, 231-244.
- (6) David Coleman, Europe's Population in the 1990's, Oxford: un déclin significatif a été observé entre 1992 et 1993 en Allemagne de l'Est, en Russie, en Lituanie et en Hongrie.
- (7) P. Rosanvallon, La nouvelle question sociale, Seuil, 1995.
- (8) J. Salt, "Migration Pressures on Western Europe", in Coleman, o.c. p. 99.
- (9) S. Collinson, West European Migartion Policy Towards the 21st Century, London, Royal institute of Internatinal Affairs, 1993.
- (10) Je ne puis pas développer complètement ces points ici. Pour plus de détails je m'en réfère à J. Sweeny & J; Van Gerwen (eds.): More Europe. A Critical Christian Inquiry into the Process of European Integratin, Kok Pharos, 1997.
- (11) P. Van Parijs, "Arguing for Basic Income", Verso, London, 1992; "Sauver la solidarité", 1995 et "Refonder la solidarité", Cerf, Paris, 1996.
- (12) C'était la dernière question d'E. Troeltsch à la fin de son précis classique sur "Les enseignements sociaux des églises chrétiennes" (Die Soziallehren der Kristlichen Kirchen und Gruppen, Mohr, 1912). Les conclusins de Troelsch pourraient constituer un point de départ pour une réponse chrétienne à la situation de l'Europe d'aujourdhui.

(traduit de l'anglais par Jan Blancke, ACW - Belgique)

Travail de réconciliation en Europeanachronique ou toujours actuel ?

Processus de réconciliation dans la société et la politique Conditions préliminaires et obstacles

Permettez-moi tout d'abord, une remarque préliminaire. Je viens dans votre pays en tant qu'Allemand, et ainsi en tant que ressortissant d'une nation dont l'histoire est grevée d'un lourd passé dans ses rapports avec ses voisins européens. Dès les premières réflexions à propos de cette conférence, j'ai ressenti cette hypothèque et me suis posé la question de savoir si j'avais le droit moral de vous parler du thème choisi. Si je le fais, ce n'est pas parce que j'ai laissé simplement mes scrupules de côté. C'est bien plus en raison de la signification que revêt justement la tentative de réfléchir avec vous sur la complexité et la difficulté des rapports entre la vérité, le droit et la réconciliation au regard de l'expérience allemande. Cette expérience a trait à l'implication dans de graves injustices et des souffrances infligées à d'autres peuples. Elle concerne aussi les caractères fondamentaux de la vie des individus et de la société inhérents à l'oppression exercée par les dictatures. Celles-ci ont en effet fait subir à cette vie des blessures durables et l'ont souvent anéantie.

C'est pourquoi, quand je m'exprime à propos de la relation avec un passé grevé d'hypothèques, je le fais en ayant conscience que tout ce que je désire exposer peut s'appliquer à la politique et à la société du pays d'où je viens. Peut-être n'existe-t-il pas de problème pour lequel on puisse aussi peu recourir à un modèle déjà existant et éprouvé permettant de le surmonter de manière constructive. Et pourtant notre époque nous fait ressentir indéniablement la nécessité d'agir ; elle nous confronte à ce problème, si nous voulons bâtir un avenir commun, respectueux de la dignité humaine, n'excluant personne d'une communauté qu'il nous reste encore à fonder.

Les conflits non résolus modifient jusqu'à leurs fondements la manière de ressentir, de penser et d'agir des personnes. Celui qui ne veut pas accepter pour lui-même ou pour les autres l'existence de tels conflits, qui essaie de les refouler ou de les minimiser ne peut pas non plus se soustraire à ce processus. Tout au contraire, c'est par là que la situation conflictuelle peut déployer ses effets destructeurs en raison de son irréductibilité. De ce point de vue, il n'est pas rare que les conflits qui s'avèrent justement si destructifs dans les domaines sociaux et politiques, aient des racines beaucoup plus anciennes que le motif concret à propos duquel s'enflamme la querelle du moment. La réconciliation est surtout nécessaire là où des conflits de cet ordre menacent de figer une situation où les souffrances restent sans consolation et ou peut-être les blessures sont même toujours ravivées et aggravées.

1. Le poids du souvenir

Il est tout d'abord difficile de résoudre la question de la vérité historique, qui permettrait de déterminer en quoi consiste le poids du passé dont souffrent des individus et des peuples entiers. Cette difficulté est double à tout le moins.

Il s'agit en tout premier lieu de reconstruire de façon relativement pertinente les événements et les processus de décision qui ont abouti à ce que des personnes commettent des fautes envers leurs semblables dans un enchaînement de faits et circonstances aussi désastreux. L'interprétation de l'histoire des peuples et des régions peut, il est vrai, selon l'exploitation qui en est faite, avoir pour but tout autant une connaissance rationnelle que le maintien et le renforcement de préjugés négatifs sur le voisin. Le fait d'essayer lors de la reconstitution de faire la juste part, non seulement du déroulement effectif et extérieurement descriptible des événements, mais aussi des motifs et des intentions des acteurs qui ont joué un rôle déterminant, peut être comparée à un exercice de corde raide.

Ce rapport à l'hypothèque du passé présente encore des difficultés à un second point de vue : la perspective des individus qui ont été concernés par ces événements de façon différente. Pour autant qu'ils aient été victimes des

événements, l'histoire qu'ils ont traversée reste pour eux présente à l'esprit, en premier lieu sous la forme d'un vécu de la souffrance. A partir de cette perspective, le déroulement réel des faits ne peut jamais être seulement appréhendé par le biais d'une reconstitution rationnelle. Bien plus, l'expérience vécue fera toujours irruption dans la mémoire seulement et surtout sous la forme d'un événement qui a profondément modifié la perception individuelle du quotidien.

Ceci se reflète le plus clairement dans les témoignages de personnes qui ont fait l'expérience de situations traumatisantes, telles que celles qui surviennent régulièrement lors de conflits armés, de guerres civiles ou encore de répressions politiques extrêmes. Elles posent la question de savoir comment, après avoir échappé à un enfer, on supporte de ne plus jamais pouvoir revenir dans ce monde considéré comme normal par ceux qui n'ont pas fait l'expérience d'un tel enfer selon ce « Survivre à la survie »¹ - une expression particulièrement concise de l'écrivain Hongrois *Imre Kertész*. L'échec de presque toutes les tentatives de réponse, face à la profondeur existentielle d'une telle question, conduit trop fréquemment les personnes concernées à une solitude intérieure incomparable² et à la perte progressive de la faculté de communiquer avec ceux qui ne partagent pas la même expérience³. *Binjamin Wilkomirski* résume l'épreuve qu'il avait dû traverser comme enfant dans le camp de Majdanek par la phrase simple: « C'est le lieu où le monde finit d'être ce monde »⁴.

Le fait que le malheur survenu puisse continuer d'agir au-delà de la mort de celui qui en est victime est aussi particulièrement lourd de conséquences. Sous des formes plus ou moins accentuées, les caractères de la personnalité et les comportements des personnes autrefois persécutées peuvent encore ressurgir chez les descendants qui reflètent de la sorte le destin de leurs parents, surtout par une méfiance fondamentale vis à vis du monde extérieur. C'est ainsi que des manquements graves aux droits de la personne humaine provoquent une faille profonde entre le monde des victimes et celui de ceux à qui cette expérience demeure étrangère. Cette faille ne peut être dépassée par un acte de volontarisme aussi bien intentionné qu'il soit, et qui plus est, elle assigne à tous une limite

décisive dans l'acte de réconciliation. Dépasser cette limite paraît aussi difficile que l'urgence d'y parvenir s'imposerait dans l'intérêt d'une entente future.

Daga 4/24

Indépendamment de la situation existentielle de la victime, il est aussi nécessaire de réfléchir à celle de ceux qui se trouvaient dans l'autre camp. Il s'agit en effet de comprendre le mécanisme qui a fait d'eux des coupables, tandis que, dans d'autres circonstances, ils auraient pu devenir les victimes. Seule une approche analytique permet d'obtenir ici le degré de différentiation nécessaire. L'attribution des différents rôles aux personnes participant au conflit ne saurait constituer d'emblée un élément statique et inchangeable. Au cours de ce processus de longue durée le rôle des différents acteurs peut changer : c'est ainsi que les victimes peuvent se transformer en coupables, les coupables, en victimes ; le spectateur d'abord hors de cause peut devoir plus tard avoir sa part de responsabilité quant au déroulement de l'affrontement pour n'avoir pas saisi les chances qui lui auraient permis d'intervenir en faveur de ceux qui étaient menacés de devenir victimes. La complexité qui caractérise en grande partie les efforts d'accommodement et de réconciliation entre des parties brouillées depuis longtemps est imputable au fait qu'on ne peut donner entièrement raison à l'une ou l'autre des parties.

Il n'est pas rare que les coupables commettent leurs actes dans des circonstances où leur sensibilité envers la souffrance infligée aux victimes se trouve amoindrie sinon éliminée. Les mécanismes psychosociologiques dont procède une accoutumance aux injustices systématiques, l'effet d'imitation qui leur est consécutif et surtout la tendance à une justification idéologique des atteintes les plus graves aux droits de l'homme tout autant que leur reflet au niveau de la conscience individuelle peuvent être reconstitués concrètement à partir de l'histoire et de la phénoménologie de toutes les dictatures modernes. Les pratiques portant atteinte aux droits de l'homme pouvant aller jusqu'aux génocides organisés s'établissent aussi facilement parce que les capacités d'information et les techniques disponibles aujourd'hui ont étendu les possibilités de manipulation, de surveillance et d'arrestation bien au-delà de celles connues dans le passé. Les six facteurs suivants contribuent, pour l'essentiel, à un déploiement de la « Macro Criminalité » (Herbert Jäger) : la haine, la dictature, la bureaucratie (qui par exemple fait en sorte que les atteintes au droit de l'homme puissent être exercées avec efficacité sur un territoire de grande étendue), la technologie moderne (non seulement dans le domaine de la production d'instruments de violence mais aussi, par exemple dans le secteur des

médias), une situation exceptionnelle telle qu'une crise ou une guerre. La propagande peut être ainsi ciblée pour placer des minorités dans le rôle du bouc émissaire, la future victime est ainsi toute désignée.

Le déracinement et les expériences existentielles qu'il comporte (par ex. : en raison des guerres, des déplacements de populations, d'un bouleversement profond des rapports sociaux et politiques) conduisent aussi à l'idéologisation de la pensée. Le vécu dont on a fait ainsi l'expérience ne donne pas seulement lieu à une réponse individuelle : il est métamorphosé dans des discours sociaux complexes en modèles d'interprétation de nature nationaliste, ethnique, culturelle ou religieuse. Ces modèles d'explication exercent précisément dans des situations conflictuelles une énorme pression qui renforce la cohésion des groupes et enferme l'action politique dans des normes strictes. Le danger est que l'on risque ainsi de se fermer aux expériences comparables vécues par d'autres individus et d'autres groupes. Dans des situations extrêmes, le seul fait de reconnaître la souffrance de l'autre ou l'injustice dont il a été victime est alors stigmatisée à l'instar d'une trahison. Tout appel de solidarité fondé sur la souffrance commune et qui tenterait de se placer audessus de ce qui sépare encore vient alors alimenter le soupçon d'une connivence avec l'adversaire. Les conséquences politiques d'une telle attitude peuvent aboutir à une implication dans de nouveaux excès. Le souvenir collectif de ce que l'on a dû supporter en compagnie de ceux qui appartiennent au même groupe ethnique ou social risque d'être mis à profit par ceux qui nourrissent des ambitions politiques agressives, d'être utilisés de leur part comme des instruments.

Toutefois, on ne peut négliger les changements qui doivent encore se produire au niveau de l'éthique personnelle pour que des crimes contre les droits de la personne humaine puissent atteindre une échelle d'une telle ampleur. D'après *Thomas Auchter*, le principe fonctionnel qui entre ici en action consiste à : « Pousser systématiquement les personnes dans une situation où elles n'auront le choix qu'entre la destruction de leur intégrité ou la mort, tout au moins le risque de leur propre mort »⁵. Dans de nombreux cas, les individus n'ont pas été placés de façon abrupte devant un tel choix, mais ont été progressivement et insidieusement induits en tentation et enfin impliqués. Plus la période de répression s'est prolongée et plus

de personnes en sont arrivées à des situations où ils leur était difficile de refuser ou de se dégager d'une coopération avec les organes d'exécution enfreignant les droits de l'homme. C'est ainsi qu'ils devinrent de plus en plus victimes et en même temps exécutants de répressions et d'exactions allant jusqu'aux crimes contre l'humanité. Dans beaucoup de cas, l'impression selon laquelle la liberté de choix était de plus en plus limitée jusqu'à être totalement supprimée a prévalu dans le domaine de l'action personnelle. Ils ont renvoyé à un degré plus élevé de la hiérarchie la responsabilité effective pour les événements et leurs conséquences désastreuses sur la vie de personnes et l'ont refoulée psychologiquement en quelque sorte à ce niveau. Par contre, beaucoup de ceux qui ont reconnu la situation de dilemme moral où le système les avait entraînés, ressentent un sentiment de culpabilité envers les victimes de ce système, une culpabilité qui leur devient d'autant plus insupportable que se prolonge la durée où ils doivent le supporter.

Ceci montre clairement pourquoi une technique d'oppression qui utilise le moyen de chantage moral, peut être dénoncée non seulement comme une erreur fatale mais comme le mal moral au sens propre du terme. Il s'agit pour elle de faire de ses victimes des complices du crime afin de les précipiter dans le gouffre d'une histoire définie par l'implication dans le mal et la culpabilité. Le dommage moral infligé aux individus ainsi qu'à la société tout entière est certainement plus profond que des blessures extérieures et que même la rupture de perspectives biographiques en soi ne pourraient le faire.

C'est pourquoi la prise de conscience du passé doit avoir pour but de dévoiler les mécanismes politiques et sociaux qui ont conduit de l'implication des individus à la culpabilité. Le succès des mécanismes d'un système autoritaire devient justement perceptible lorsqu'il parvient – ne serait-ce même que par moments – à donner l'impression aux individus qu'ils peuvent se libérer de leur responsabilité morale initiale. Les erreurs de perception que commettent ceux qui se laissent séduire, constituent peut être le moment le plus dangereux d'une tentation de ce genre.

Bien sûr cette interprétation de l'implication des individus dans les crimes du système ne sauraient valoir absolument pour tous les types de coupables. A la tête de systèmes portant atteinte aux droits de l'homme se trouvent, en règle générale, des individus qui créent en toute conscience les instruments de ce genre subtil de l'exercice du pouvoir et qui font en sorte que la fonctionnalité de ces instruments soit maintenue et même si possible intensifiée. On ne saurait appliquer à leur endroit ce qui vaut dans beaucoup de cas pour la multitude de ceux qui sont devenus complices et que nous avons évoqués ci-dessus - même si des classifications bien tranchées sont extrêmement difficiles et si l'on doit tenir compte de transitions - à savoir que la capacité de ces personnes de se rendre compte de la portée du mal qu'il ont soutenu serait demeurée limitée et ce, malgré la possibilité d'en savoir plus qui leur aurait été donnée. De même ceux qui ont dépassé encore le degré de cruauté déjà systématiquement ordonnée et qui, de leur propre chef, l'ont porté à l'excès ne sauraient se prévaloir de circonstances qui atténueraient leur responsabilité. Presque partout et toujours, on rend compte de ces atrocités comme de l'une des réalités les plus terribles qui se manifestent dans les situations de conflits armés ou de guerres civiles ou même encore à l'intérieur des organes du pouvoir d'un système autoritaire.

II. Obstacles s'opposant au processus de réconciliation

Compte tenu du poids que le vécu exerce encore sur le présent, on comprend que, souvent, avec le temps, la faille qui s'est creusée dans les univers où vivent d'une part la victime et d'autre part les coupables et les spectateurs, se soit encore élargie. C'est plus particulièrement le cas là où les victimes sont obligées de vivre avec ceux qui les ont tourmentés, ceux qui ont peut-être assassiné les leurs sans qu'il soit possible de parler de la vérité et d'en donner témoignage. La faille se creuse aussi et devient peut-être durable là où les victimes sont marginalisées, parce que l'histoire de leur souffrance est un sujet d'irritation pour l'optimisme retrouvé de la majorité ou encore parce que leur survie est interprétée comme le signe d'une collaboration cachée avec les persécuteurs.

De plus, on peut faire comprendre aux coupables que dans certaines limites la réalité de ce que les victimes ont subi. On ne peut se remémorer le vécu que par approximation et c'est pourquoi la compréhension du malheur enduré par d'autres personnes ne réussit tout au plus que de façon fragmentaire. Les thérapeutes s'occupant des enfants de Bosnie qui ont perdu soit un, soit deux de leurs parents, ou encore un membre de leur propre corps, affirment que le plus difficile est d'amener ces enfants à parler de ce qu'ils ont vécu.

Ce n'est, toutefois, possible que si un rapport de confiance, ou à tout le moins une amorce de relations de cet ordre, a pu être établi avec le thérapeute. Si ces conditions ne sont pas remplies, il peut arriver que le réveil de souvenirs insupportables conduisent à un nouvel écrasement de la psyché au lieu de donner accès à de nouvelles possibilités d'épanouissement. Cette situation existe chez la plupart des personnes qui ont souffert d'un traumatisme grave et que seulement un refoulement au moins temporaire peut aider à continuer de vivre . Vouloir mettre fin à ces refoulements – même dans l'intérêt de la réconciliation - peut s'avérer contreproductif et avoir l'effet d'un nouvel acte de violence.

Les processus de réconciliation sont impossibles là, où, au contexte moral qui s'est créé en raison d'une possible réconciliation, se superposent aussi des calculs stratégiques. Car, là où ces calculs exercent leurs effets, accepter une réconciliation et un pardon peut être précisément interprété comme l'expression de la faiblesse de celui qui a ici quelque chose à pardonner. Cela grève tout effort de réconciliation d'une ambivalence particulière et pose la question justifiée si l'on doit se compromettre dans un processus de ce genre. Dans tous les cas, le risque de se compromettre existe aussi pour celui qui s'est rendu coupable indépendamment du danger précité résultant de calculs stratégiques : à quelles conditions les coupables peuvent-ils risquer de demander pardon et de reconnaître ainsi leur faute en la confessant ? Est-il nécessaire pour cela que la victime se montre préalablement disposée à une réconciliation ? Mais comment cette chose pourrait être possible puisque c'est justement l'absence de tout remords de la part du coupable qui condamne beaucoup de victimes à rester prisonnières du souvenir d'une souffrance insurmontable ? Bien sûr, il se peut que certaines personnes bénéficient d'une grâce

particulière : le pouvoir de pardonner leur est accordé. Mais pour beaucoup d'autres cela n'est pas possible ; pour tant d'autres, il semblerait qu'ils redeviennent victimes une fois de plus - cette fois d'un cercle vicieux qui ne peut être rompu ni de l'extérieur ni de l'intérieur et pas même par la punition des coupables si dure soit-elle!

Existe-t-il, en dépit de ces obstacles, des voies conduisant à une réconciliation - des voies qui ne soient pas discréditées d'emblée parce qu'elles négligeraient la signification de la souffrance accumulée ou seraient à l'origine de nouvelles injustices ?

III. Les voies et les objectifs d'un travail de réconciliation

1. La nécessité du travail de deuil

Les processus de réconciliation nécessitent souvent un espace protégé. Il est alors possible de défaire lentement les murs de protection qui, à eux seuls, ont permis de supporter l'amertume du mal enduré. Durant ces processus de réconciliation on ne peut faire que peu de choses allant dans le sens d'une démarche aux étapes planifiables. Pour ce processus, la volonté (mutuelle) de ne pas abandonner est plus importante que le reste. C'est pourquoi toute tentative de vouloir faire aboutir prématurément une réconciliation, court le risque de l'entraver ou même de la faire échouer. Si elle devait réussir, elle rend nécessaire une langue appropriée. La réconciliation n'est pas une question de grands mots et de proclamations solennelles, elle exige surtout sensibilité, circonspection et authenticité.

Un temps assez long est en effet nécessaire pour que le deuil des victimes que l'on déplore dans son propre camp puisse se transformer en volonté de réconciliation et de pardon. C'est pourquoi il est indispensable, en outre, que les victimes et les coupables puissent se rappeler et rechercher ensemble les raisons pour lesquelles a pu apparaître cette situation, une situation qui rend aujourd'hui une réconciliation nécessaire. On ne peut pas se soustraire à la question de la vérité ; une ancienne victime des persécutions des services de contre-espionnage de l'ancienne RDA l'a

ramené à une formule simple et pénétrante : « Je ne peux oublier que ce que je sais ». Pour qu'une telle prise de conscience communautaire du passé soit possible, il est nécessaire d'ouvrir des espaces où ce qui a été vécu puisse être articulé et où il soit même possible de courir le risque que le poids du souvenir conduise à de nouveaux accablements de la psyché. En effet, les traumatismes qui rendent muets ne peuvent pas être abolis.

La prise de conscience des souvenirs a plus particulièrement pour but de donner à la victime, malgré ses traumatismes, le moyen de continuer à vivre comme membre à part entière de la société présente. Souvent cette tentative est menacée d'échec parce qu'il est très douloureux pour toutes les personnes concernées d'être confrontées à leurs propres souvenirs. Il sera encore plus difficile de se remémorer en commun. Par ailleurs, tout rappel du passé dont le but est d'apaiser les douleurs résultant de souvenirs, ne peut aboutir que si ce passé peut être compris comme un passé commun - sinon la faille qui sépare le monde de la victime et celui du coupable ne cessera de se creuser.

Une empathie qui conduise à éprouver la souffrance de l'autre s'avère aussi nécessaire. Il est vrai que la tentative d'amener deux victimes à un travail de deuil commun alors qu'elles appartenaient à des camps différents lorsque la violence a fait irruption dans leur existence et a détruit espoirs et perspectives, court le risque de transgresser des tabous. Dans ce cas, on doit pas chercher à forcer les choses, ce qui serait par ailleurs impossible. D'autre part divers comptes rendus prouvent que des rencontres placées sous le signe d'un travail de deuil en commun sont réalisables bien qu'elles présentent un aspect extrêmement douloureux. Ces comptes rendus montrent ainsi qu'il est légitime d'envisager une telle manière d'aboutir à davantage de compréhension et peut-être même à une réconciliation. En effet, si des réfugiés des anciennes régions de l'est de l'Allemagne, peuvent vraiment parler avec ceux qui habitent maintenant les maisons de leur enfance et qui sont eux-mêmes des réfugiées des régions de l'Est de la Pologne - et si la souffrance ressentie des deux côtés peut être enfin articulée, c'est parce que le désir caché de faire prendre à l'histoire un autre cours a disparu et que prédomine le souci commun qu'un tel sort soit épargné aux enfants⁶. La signification qu'une telle

expérience revêt dans l'intérêt de la paix et de la réconciliation peut à peine être surestimée.

2. S'assurer en commun de la vérité historique

Pour surmonter les forces paralysantes que fait peser le poids du passé, il est d'autant plus nécessaire de soumettre l'histoire à une approche scientifique que l'interprétation des faits historiques prête à litiges. La question de la vérité historique pose surtout des problèmes là, où une interprétation de l'histoire devient la base d'une identité non seulement individuelle mais aussi collective. C'est pourquoi on peut se demander si l'on ne se donne pas un objectif impossible à atteindre. Peutêtre, n'est-il possible de maintenir ce genre d'identité sans question qu'à un prix : éviter une vérification plus exacte de la vérité historique. La question se pose alors de savoir s'il existe des limites à ce que de telles identités soient cultivées, - des limites morales qui ne peuvent plus passer inaperçues dès lors que l'on s'aperçoit du prix qu'exige le fait d'effacer les modèles d'identité traditionnels.

« De quelle façon la situation qui est à l'origine du malheur est-elle apparue et comment est-il possible d'éviter qu'elle ne se reproduise? » Faire l'économie de cette question critique – qui est aussi autocritique – reviendrait à diminuer de moitié la responsabilité vis à vis de l'évolution des processus politiques et sociaux d'aujourd'hui. En effet, un des éléments décisifs de chaque souvenir est que non seulement il rappelle à la conscience le vécu passé mais qu'il apporte aussi et surtout un savoir acquis par le biais de l'expérience⁸, un savoir qui pourra ensuite entrer dans la conception d'un projet visant un avenir plus humain. C'est seulement de cette façon que le souvenir de l'histoire peut servir de ligne directrice à l'action dans le présent. La recherche de la vérité historique signifie, il est vrai, un défi culturel et politique qui peut conduire une société jusqu'à la limite extrême de sa capacité d'intégration. D'autre part, elle peut fournir la clé qui donnera accès à des modèles garantissant un meilleur avenir collectif.

Il n'est pas rare que la compréhension et même la réconciliation ne soient possible qu'entre les enfants des victimes qui n'ont pas connu eux-mêmes la souffrance qui a été infligée à leur parents. Il est vrai qu'ils ne peuvent plus ressentir et comprendre tout à fait l'intensité première de la douleur que causaient les blessures et les plaies. Les chances d'un apprentissage individuel et collectif sont toutefois ouvertes là ou la

pédagogie sociale et le travail d'éducation politique restent au plus prés de la souffrance des victimes et en rendent compte au mieux. La commission germano-polonaise prévue pour la réalisation des livres scolaires a acquis un caractère exemplaire dans ce domaine.

Le fait que les atteintes subies par les individus, les dommages corporels, les handicaps ne puissent faire l'objet d'une compensation à posteriori que dans les cas les plus rares, montre à quel point il est urgent de corriger l'injustice, tout au moins en partie, en s'assurant de la vérité historique. Aussi tout effort destiné à éclaircir de façon détaillée les mécanismes des structures du système à l'origine du mal ne doit-il pas être considéré comme une perturbation indésirable. Bien plus, un tel travail d'explication donne tout d'abord la chance de lutter contre une bagatellisation ultérieure de ce genre de structures et ainsi de parer au danger qu'une telle injustice ne se reproduise.

3. Commissions de vérité ou poursuite pénale par voie de justice?

La manière de procéder avec des injustices qui appelleraient des sanctions relevant du droit pénal ainsi que la façon de traiter ceux qui les ont commises posent un problème de justice. Je considère comme sujette à caution l'idée selon laquelle on pourrait régler toutes les implications individuelles des coupables même dans le cas d'atteintes graves aux droits de la personne humaine dans le cadre d'une amnistie générale. Il est vrai que, dans beaucoup de cas, la transition d'un système autoritaire ou totalitaire à un ordre démocratique n'était possible qu'avec la coopération des représentants de l'ancien système. Souvent, on a considéré, dans ces circonstances, comme indispensables des compromis qui exigeaient de renoncer entièrement à une poursuite pénale des crimes du passé. L'instrument des commissions de vérité repose à l'origine sur un compromis de ce genre. Son principe de base est qu'un coupable puisse bénéficier de l'impunité s'il confesse ses fautes publiquement et s'il contribue ainsi au dévoilement des structures répressives et du fonctionnement de l'ancien système. Dans tous les cas, la décision de mettre en œuvre une telle commission ne saurait être considérée comme libre de toute ambivalence en particulier, là où elle représente une concession plus ou moins obligée à des rapports de force.

Sans aucun doute, le fait de demander une amnistie générale sans aucune condition, une impunité , conduisant à « tirer un trait » est encore plus problématique. Non seulement elle est ressentie par les victimes comme une raillerie mais elle a encore pour effet d'aboutir au maintien des anciennes hiérarchies dont les crimes resteront ainsi sans conséquences et s'avéreront même payants.

On laissera ainsi passer la chance de renouveler les « élites dirigeantes » ce qui serait souvent absolument indispensable. En tenant caché aux yeux du grand public les informations recueillies portant sur la réalité de l'ancien système, il n'est pas possible non plus de mettre au ban publiquement les pratiques contraires aux droits de l'homme qui lui étaient inhérentes. Par cela, non seulement on favorise les conditions permettant qu'un tel système se reconstitue, mais on supprime les conditions minimales pour qu'une réconciliation puisse avoir lieu avec les victimes puisqu'il n'est même plus possible ainsi de constater publiquement qu'une injustice grave a été commise. La légitimité du nouvel ordre politique qui doit mettre fin au temps de la répression est elle-même remise en cause et cela précisément auprès de ceux dont le soutient lui serait le plus nécessaire.

La signification essentielle de processus de justice pour instruire les atteintes portées aux droits de la personne humaine réside d'une part dans la contribution qu'elle apporte à la découverte de la vérité historique et d'autre part, dans la réhabilitation morale et aussi juridique des victimes qui en est la conséquence. Ces deux choses sont essentielles à tout processus de réconciliation. Toutefois, on peut encore se demander, si dans certaines circonstances, l'instrument de la commission de vérité n'est pas vraiment approprié à ramener la paix sociale puisque son cadre rend possible une prise de conscience du passé.

Cela vaut d'autant plus que l'on peut objecter à l'encontre de toute poursuite judiciaire, qu'elle est inévitablement injuste jusqu'à un certain degré. L'expérience allemande consistant à assumer les suites de deux dictatures modernes montre qu'un Etat de droit touche à d'étroites limites lors de cette tentative, d'autant plus

qu'il est tenu de se plier au principe « nulla poena sine lege ». Cela conduit à ce que les peines qui sont prononcées ne sont pas en rapport avec ce qui les victimes ont supporté. Le fait de se concentrer exagérément sur la poursuite de ceux qui de façon officielle ou officieuse avaient participé à l'exercice d'une oppression étatique peut conduire à une déformation de la vérité historique puisque la faute des « donneurs d'ordres », des « mauvais guides » ne peut pas être éclaircie et punie dans la même mesure. Une perspective conduisant à des telles déformations ne peut être adoptée qu'aux dépens de la paix de la Société et de l'Etat⁹.

Par contre, en recourrant aux commissions de vérité comme alternative aux procès de droit pénal, on peut espérer pouvoir rendre au plus grand nombre possible de personnes affligées un peu de leur dignité - non seulement pour elle-même mais aussi pour leur compagnons de souffrance¹⁰ - puisque on rend compte publiquement de ce qu'ils ont souffert. Seulement en révélant la vérité, on peut éviter que - pour avoir omis de punir des individus -, des peuples entiers soient tenus pour coupables des atrocités commises et deviennent ainsi des boucs émissaires tout désignés pour des groupes ethniques et religieux. Dans le cadre d'une commission de vérité, il est vrai, l'injustice demeure inexpiée mais elle n'est ni cachée, ni dissimulée.

Bien sûr on peut faire valoir beaucoup de doutes et d'objections à l'encontre de la commission de vérité. Les coupables ne peuvent-ils mettre en œuvre un calcul purement stratégique pour se soustraire à une punition qui serait sans cela inévitable sans se soucier pour autant d'une recherche de la « vérité » et de la « conciliation » ? Le résultat de « la vérité sans la justice » qui se trouverait trop souvent à l'issue de l'audition de la commission ne serait-il pas tout aussi insupportable pour bien des victimes, si bien que l'on puisse comprendre qu'elles continuent de ce fait à exiger un procès devant les tribunaux? Est-il possible d'accorder l'impunité à ceux qui ont organisé le crime systématiquement et qui portent pour cette raison la plus grande part de responsabilité ? Inversement : à quelles personnes s'étendra le cercle de ceux qui devront être jugés pour avoir porté atteinte aux droits de la personne humaine et où devra-t-on fixer les limites concernant les infractions mineures ?

Klaus Tanner rappelle:

« Un plan opérationnel des services de contre-espionnage est-allemand pouvait se composer d'actions particulières exécutées par une multitude de personnes qui détachées paraissaient sans grande signification. En faisant la somme il était possible de détruire une existence. Mais qui est le coupable à qui la faute puisse être imputée ? Dans ce cas éclatent les dimensions morales de la faute et de la responsabilité, des dimensions qui sur le plan du droit pénal ne sont plus que difficilement concevables »¹¹.

Une commission de vérité pourrait-t-elle résoudre ce problème plus facilement ?

Mettre en œuvre des processus de guérison dans la société en dévoilant la vérité, prendre des mesures efficaces pour que des structures et des systèmes d'incitation favorables à la pratique d'une politique ignorant les droits des l'hommes ne puissent pas s'établir à nouveau, en désignant comme injuste ce que est injuste en présentant une multitude d'exemples particuliers, telles seraient les raisons déterminantes qui pourraient justifier de recourir aux commissions de vérité au lieu de faire appel à une procédure de droit pénal. A condition, toutefois, que ce processus ne soit imposé par un motif politique : celui de ménager le pouvoir encore en place des anciens groupes dirigeants.

4. Efforts de réhabilitation et de réparation.

Dévoiler les conditions et les structures de l'injustice commise et ouvrir la voie à une poursuite pénale possible des coupables ne saurait toutefois suffire donner satisfaction aux victimes sur le plan de la justice. On doit essayer, à tout le moins, de réhabiliter les victimes et de réparer, ne serait-ce que partiellement, l'injustice qu'ils ont dû supporter. Il est vrai qu'une réhabilitation tardive des victimes condamnées ou désavantagées injustement ou les prestations accordées comme réparation matérielle ne sauraient constituer une véritable compensation pour les souffrances supportées. Elles ne parviennent qu'à peine à rétablir la justice à posteriori.

Des actions de ce genre peuvent toutefois représenter un moyen de reconnaître l'injustice subie et d'atténuer ses effets. Un dédommagement généreux qui tienne compte de la dignité des personnes victimes d'injustices et de violences et qui se passe de toute bureaucratie constitue une condition essentielle pour que les victimes puissent être intégrées à la nouvelle réalité sociale qui se forme. Les réparations ne pas sont seulement justifiées par le fait que, grâce à elles, la situation des victimes peut être au moins adoucie, mais aussi par la nécessité de dépasser un manque d'empathie de la société. Un dédommagement est un acte perceptible de la reconnaissance publique d'une injustice subie ; elle crée - tout comme le compte rendu des faits qui impose ces thèmes dans le cadre des commissions de vérité ou des poursuites pénales — un espace public ouvert aux processus de réflexion critique de la société sur elle-même en considération du « prix » historique que demandent les possibilités de vie offertes par le présent.

Aussi les actes de dédommagements et de réparation peuvent-ils être beaucoup plus importants par leur valeur symbolique quant à leurs dimensions culturelles et sociales qu'au point de vue financier. Les distinctions honorifiques publiques des victimes, l'édification de monuments commémoratifs, la publication de livres, des activités dans le domaine des médias et de celui de la formation des adultes, des travaux académiques peuvent être considérées au sens large comme des actes de réparation. De plus, on peut en espérer un effet préventif important qui contribuera à l'avenir à éviter des atteintes potentielles aux droits de l'homme. *Johann Baptist Metz* fait ainsi observer que de nouvelles traditions peuvent seulement apparaître, « si elles touchent l'âme des personnes dans un processus d'éducation persistant, si elles deviennent le milieu de l'âme »¹².

IV. Perspective : Réconciliation, démocratisation, justice sociale et protection des minorités comme éléments d'une paix juste

Les tentatives de réconciliation n'ont une perspective que là où l'on recherche une solution pour l'avenir qui contienne pas le germe de nouvelles injustices. Tout travail de réconciliation doit avoir pour but un surplus de justice ; même si la justice absolue est inaccessible et s'il n'est possible que de s'en approcher au mieux.

La justice recherchée ici est autre chose que la pure justice selon la loi qui, parfois, peut être un déguisement subtil d'une profonde injustice. De nouvelles voies conduisant à une paix juste s'ouvrent là où des personnes sont prêtes à renoncer à la vengeance et à la loi du talion et « même à subordonner des droits antagonistes à la nécessité de l'entente » (Richard von Weizsäcker). Ces voies s'ouvrent là où l'on répond au geste généreux de réconciliation par un geste aussi généreux au lieu de céder à la tentation de faire valoir des exigences encore plus élevées. Parfois les chances d'une réconciliation dépendent directement du fait que celui qui fait le premier pas soit celui qui porte le moins de responsabilités ou même soit innocent.

L'état de non belligérance, l'arrêt de l'emploi de la violence physique constituent, il est vrai, une étape indispensable sur la voie d'une paix juste mais ne saurait en aucun cas être identifié à ce but. Il est vrai qu'un cessez-le-feu obtenu et garanti par une puissance politique a d'abord le mérite de mettre fin à une orgie de meurtres et de violences de toutes sortes qui se poursuivrait sans cela. Cette légitimité est cependant très vite menacée dès lors que les chances offertes par un cessez-le-feu obtenu par la force ne sont pas utilisées pour la mise en place des structures capables de pacifier à long terme les personnes et les communautés politiques se trouvant dans la région des conflits.

L'intensité de beaucoup de conflits internes et la manière sanglante dont ils sont vidés montrent l'absence de certaines conditions permettant de régler un conflit pacifiquement : une structure politique s'appuyant sur des principes sûrs garantissant le partage et le contrôle des pouvoirs, des principes limitant le pouvoir exécutif, la réalisation d'un monopole du pouvoir de l'Etat, l'assurance d'une participation démocratique de la population à des processus politiques et le fonctionnement d'un système de sécurité sociale. Ainsi, des problèmes graves dans le domaine de la protection des droits de l'homme ainsi que dans celui de la suppression de discriminations peuvent être ramenées directement au manque de structures politiques et sociales appropriées. Par ailleurs, on note aussi souvent l'absence d'une politique dont l'objectif serait d'aboutir à une égalité des chances et à un partage équitable à l'intérieur des états existants et qui irait au-delà de la seule garantie des besoins de base proprement dits. Elle devrait se donner pour but un

surplus de justice sociale, en particulier dans le cas où, - ainsi qu'on peut surtout l'observer dans les économies de marché,- le processus économique laissé à luimême tend plutôt à aggraver les inégalités qu'à les compenser. Dans ce genre de sociétés menacées par la désintégration politique et sociale, les chances de préserver la paix intérieure dépendent pour beaucoup de l'aboutissement des efforts tendant à apporter des correctifs politiques et sociaux.

L'insuffisance de la protection des minorités constitue aussi une raison essentielle à l'intensification des conflits politiques sous une forme violente. En effet, elle fournit un motif aux sécessions à l'intérieur des unités étatiques existantes et aux changements de frontières avec toute la problématique qui leur sont inhérentes quant au maintien de la paix. Il ne peut pas être souhaitable sur le plan d'une politique de la paix que les frontières situées à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe puissent être remises en cause. Même si un changement pacifique de frontières doit être rendu possible en connaissance de cause, on ne doit pas se méprendre sur les risques que comporte cette voie. C'est pourquoi il est bien important de garantir le statut politique et juridique des minorités ethniques et religieuses de sorte à ce que celles-ci ne voient plus de motifs à se séparer de l'unité nationale existante. Pour y parvenir, il serait probablement nécessaire de changer profondément la structure interne de cette sorte entités politiques. Les formes de gouvernement fédérales recourant au principe de subsidiarité, les régimes offrant une autonomie très étendue sont autant de modèles dont on discute et qui sont déjà mis en pratique sous différentes formes.

La communauté internationale doit ainsi orienter son action pour favoriser et soutenir une cohabitation des minorités et des majorités d'un même pays dans un cadre politique et social le plus juste possible. Seulement de cette façon, il est possible d'éviter efficacement que les conflits de minorités ne débouchent sur la violence. Une réelle chance d'assumer les conflits d'une manière constructive et peut-être même d'y mettre fin d'un commun accord apparaît seulement là où on peut ressentir à quel point il est problématique de prendre note avec résignation de l'omniprésence de la violence. A ce propos, l'attitude morale que l'on adopte

lorsqu'on cherche à atténuer la violence et à établir les bases d'une culture permettant de résoudre les conflits de façon constructive joue un rôle décisif.

L'expérience existentielle du déracinement conduit facilement à une dangereuse idéologisation de la pensée où l'on peut trouver des justifications apparentes ou, à tout le moins, des « circonstances atténuantes » pour les atteintes les plus graves aux droits de la personne humaine — pour autant, bien sûr que celles-ci soient subies par l'adversaire. Par contre, celui qui est capable de discerner clairement le caractère destructif de toute idéologie tout aussi bien au regard des valeurs que de celui de la personne humaine, pourra au mieux contribuer à éviter que les événements du passé ne se reproduisent. C'est pourquoi le défi éthique le plus important est d'aider à ce que se constitue une attitude de principe dont le résultat serait une « résistance » contre l'apparition d'idéologies de toutes sortes.

Cette tâche s'adresse à tous les acteurs politiques et sociaux et plus particulièrement, aux églises. Si elles s'ouvrent à la société, participent à leurs discussions, amorcent et accompagnent des processus de réconciliation, si elles contribuent à ce que la conscience collective devienne plus pacifique, elles rendront alors un service missionnaire précieux et irremplaçable. Les groupes et les communautés chrétiennes pourraient aussi faire fructifier les bonnes expériences de la vie communautaire dont ils ont joui par le passé dans ces nouvelles conditions. Ainsi, j'en suis persuadé, l'expérience de la foi du passé et du présent pourrait être d'une grande importante pour l'œuvre de justice et de paix et pour le maintien des fondements de la vie- dans chaque pays, en Europe, dans un monde solidaire.

Notes

- 1 Cornelius Hell « . . . c'est alors que Dieu s'est révélé à moi dans l'image d'Auschwitz ». L'œuvre de l'écrivain hongrois Imre Kertész, dans : Orientierung 60 (1996) N° 20 (31.10.) 220-223, ici 222.
- 2. C'est que rapporte Erwin Leiser, Leben nach dem Überleben. Dem Holocaust entronnen -Begegnungen und Schicksale, Weinheim deuxième édition 1995, 75. A propos de Paul Celan : « Il était chaleureux – et pourtant enfermé et inaccessible dans son altérité et sa solitude. Invisible et inaudible son passé se dressait entre lui et son entourage ». Leiser commente : « Pour une personne qui a vécu une telle expérience, l'humanité doit se partager en deux groupes : les survivants des camps de concentration et les autres, "qui ne savent pas ce que la vie peut apporter et par conséquent ce qu'elle est" » (41 f.). Il y aurait ainsi « une cassure dans l'existence des survivants qui vivraient dans deux mondes en même temps parce que le passé surgit aussi dans le quotidien » (22).
 - 3. Voir : Thomas Auchter, Jenseits des Versöhnungsprinzips. Die Grenzen des Erinnerns , dans : Universitas 52 (1997) H.3, 230-240 , ici 231 : Ruth Elias, survivant du camp de Theresienstadt écrit : « Cela me poursuit, cela a laissé des traces profondes. Je ne peux pas m'en libérer, cela revient toujours. Je ne peux pas expliquer ce sentiment à quelqu'un qui n'a pas lui-même traversé cet enfer, car personne ne peut saisir cette chose incompréhensible ».
 - 4. Binjamin Wilkomirski, Bruchstücke. Aus einer Kindheit 1939-1948, Francfort 1995,89.
 - 5. Auchter, 231 (Rem. 3)
 - 6. Les explications de l'ancien Président de la République Richard von Weizsäcker dans son discours du 8 mai 1985 devant le Parlement fédéral allemand : « Renoncer à la violence signifie aujourd'hui donner aux personnes là où elles ont été conduites par le destin après le 8 mai 1945 et où elles vivent depuis des années une garantie politique incontestable et durable pour leur avenir. Cela veut dire subordonner des

droits antagonistes à la nécessité de l'entente . C'est là que se trouve la contribution véritable et humaine à une paix européenne qui peut être donnée de notre part » (cité d'après : Bulletin der Bundesregierung N° 52/9.5.1985, 441-446, ici 444)

- 7. Voir *Avishai Margalit*, Gedenken, Vergessen, Vergeben dans : Gary Smith /Edit. actuel, Amnistie ou la politique du souvenir dans la démocratie, Francfort 1997, 192-205, ici 201 f.
- 8. « Se souvenir signifie, évoquer la mémoire d'un événement avec une telle probité et une telle perfection que celui-ci en devient une partie du propre moi...Nous tous, coupables ou innocents, âgés ou jeunes, devons accepter le passé. Nous sommes tous concernés par ses conséquences et devons en répondre. Les jeunes et les personnes plus âgées doivent et peuvent s'aider mutuellement à comprendre, pourquoi il est essentiel de tenir le souvenir éveillé. Il ne s'agit pas d'assumer le passé. Cela n'est absolument pas possible. Il ne se laisse pas changer ou réparer à posteriori. Mais celui qui ferme les yeux sur le passé, devient aveugle pour le présent. Celui qui ne veut pas se souvenir de la barbarie manque de résistance vis à vis de nouveaux dangers de contagion. » (*Richard von Weizsäcker* [Rem. 6]).
- 9. Les effets d'une poursuite pénale peuvent aussi s'avérer injustes pour d'autres raisons : soit parce que la profusion de cas relevant de la justice pénale ne pourrait qu'accabler le système judiciaire le plus efficient au monde, soit parce que, à la fin, beaucoup de condamnés doivent purger une peine seulement parce qu'ils ont été moins habiles ou moins scrupuleux que d'autres qui ont su mieux effacer et dissimuler leurs traces ; ou soit encore parce qu'une peine d'emprisonnement est rarement en rapport avec une véritable réinsertion du coupable dans la société ou encore parce que l'institution pénale existante est sujette à caution et doit elle-même être réorganisée.
- 10. Detlef Nolte écrit à propos des expériences faites en Amérique latine : « Le fait que les atteintes aux droits de l'homme aient été reconnues officiellement par les commissions de vérité revêt, selon le témoignage des médecins et des thérapeutes, la plus grande importance quant à la prise de conscience de traumatismes qui

remontent à l'époque de la dictature ... Le fait d'apprendre que des représentants de l'Etat puissent témoigner des atrocités du passé, que ces témoignages soient pris en considération et que des représentants expriment leur compassion joue un rôle extrêmement important pour la guérison morale et pour réinsertion sociale des victimes » (La solution du dilemme : la commission de vérité. Comment les Etats de l'Amérique sud procèdent vis à vis des atteintes aux droits de l'homme des années passées, dans Frankfurter Rundschau 20.01.1997, 12 voir aussi : Edit. actuel Vergangenheitsbewältigung in Lateinamerika, (Assumer le passé en Amérique du sud) Francfort 1996).

- 11. Klaus Tanner, Amnestie Fragezeichen, dans la revue Evangelische Ethik 39 (1995) H.3, 170-173, ici 171. Le procureur général Christoph Schaefgen a fait remarquer que ce genre de « d'actions subversives » ne « peut pour la majorité des cas être portées devant les tribunaux » ce qui fait éprouver aux victimes une amertume toute particulière ». Voir : Süddeutsche Zeitung 19.08.1997, 6.
- 12. Johann Baptist Metz, L'œcuménisme après Auschwitz. Les rapports des Chrétiens et des Juifs en Allemagne dans: Edit. actuel entre autre Gott nach Auschwitz. Dimensionen des Massenmords am jüdischen Volk, Fribourg 1979, 141.